

NICE

TERRASSE DE L'AVENUE BIECKERT ET ABORDS

Alpes Maritimes

36

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 8 août 1945

Propriété

Publique et privée

Superficie

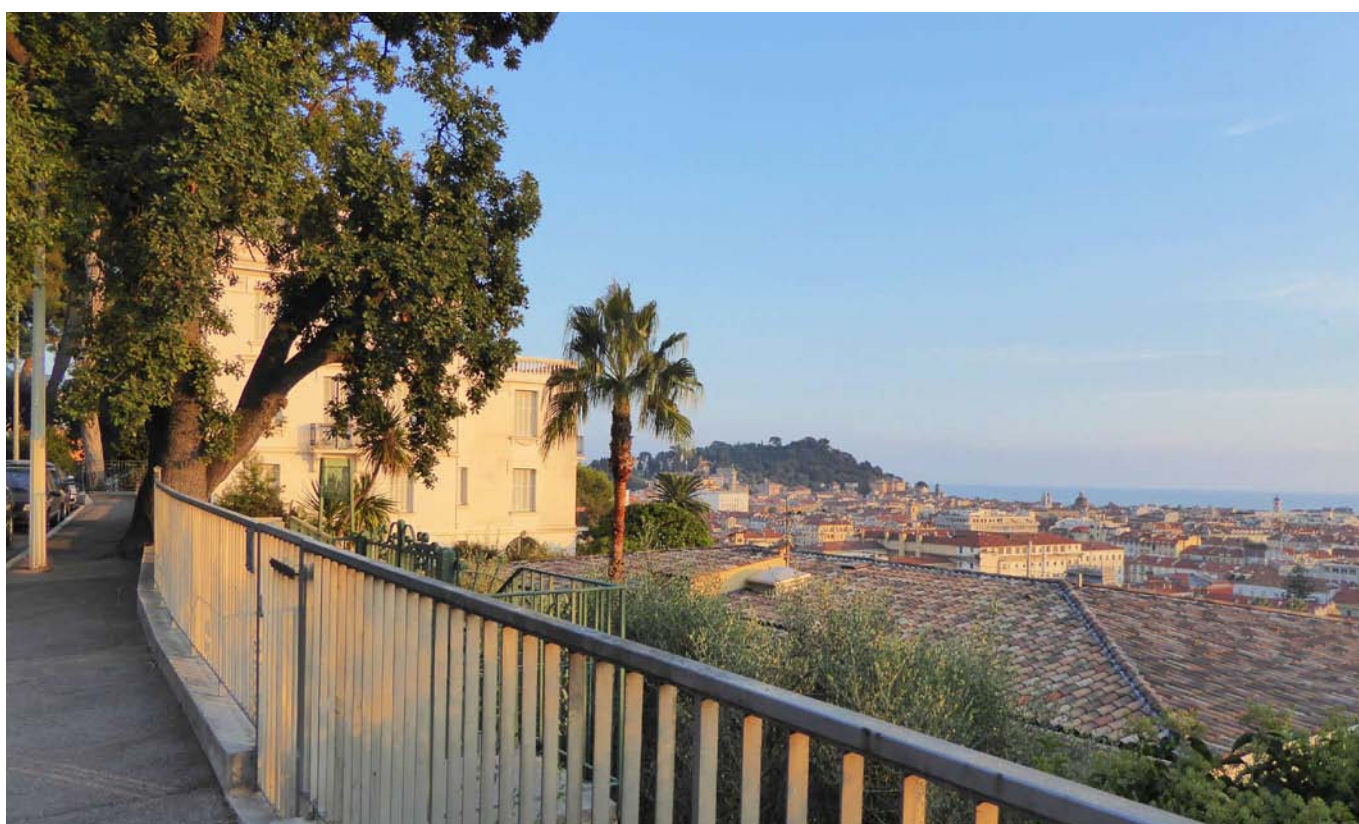
0,88 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- néant

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Colline du château (24/12/1935)
- SC Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime (28/10/1993)
- SI Port de Nice et abords (02/01/1942)
- SI Ensemble inscrit au quartier Cimiez (12/01/1942)
- SI Façades, élévations et toitures des immeubles situés quartier des Ponchettes (15/05/1944)
- SI Ensemble urbain Garibaldi Masséna (30/09/1966)
- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

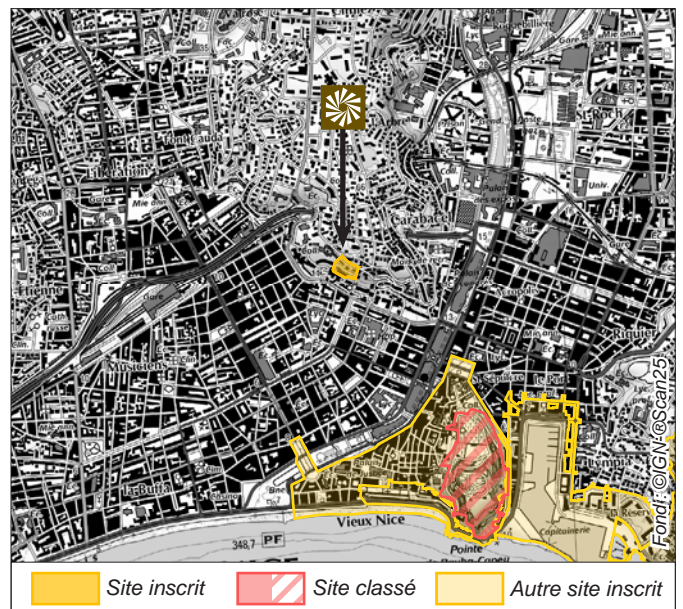
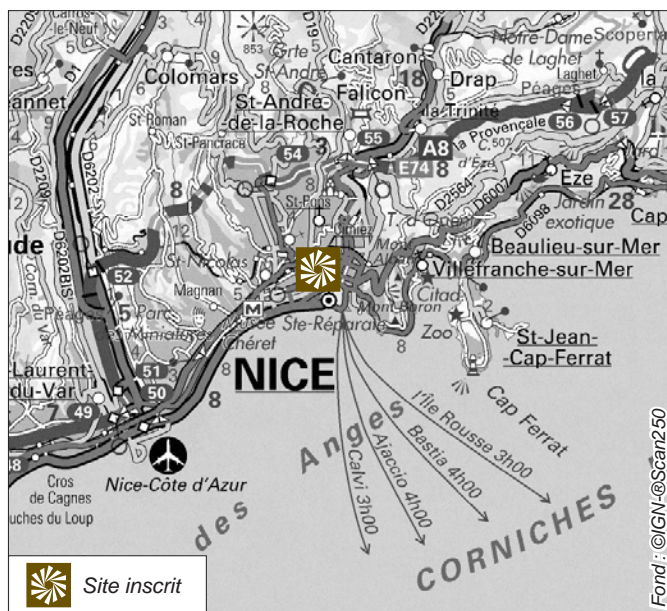
Le boulevard Bieckert, première rue en corniche dominant Nice sur la colline du quartier de Cimiez, était un lieu de promenade touristique. La terrasse offre une vue unique sur le moutonnement des toits de la ville, avec en arrière-plan devant la mer, la colline du château, ainsi que les tours et clochers du vieux Nice.

«Cimiez, colline de verdure, quartier résidentiel aux élégantes et riantes villas, jardin naturel au coeur de la Cité, est menacée (...)». Alors que la ville est «à la veille d'un renouveau économique» se traduisant par de multiples constructions d'immeubles, les ouvertures sur Nice disparaissent. «C'est le cas pour la terrasse de l'avenue Bieckert ; cette terrasse, non seulement à cause de l'aménagement spécial dont elle a été l'objet au moment de l'ouverture de l'avenue mais surtout à cause du panorama unique qu'elle ouvre sur la ville, mérite une protection spéciale» afin de «sauvegarder l'originalité et l'harmonie d'un point de vue magnifique.» Extrait du rapport de l'Inspecteur des Sites du 6 juin 1945.

Etat actuel / Observations

Les terrains en contrebas de la terrasse ont été bâtis, et grâce à la servitude *non altius tollendi* (limitation des hauteurs) annexée à l'arrêté, les deux constructions au droit de la plate-forme n'ont pas obstrué la vue.
Les plantations d'origine (oliviers, palmiers) sont conservées. Ce belvédère constituant une des rares ouvertures sur la ville et le vieux Nice depuis l'espace public mériterait d'être mis en valeur et signalé.

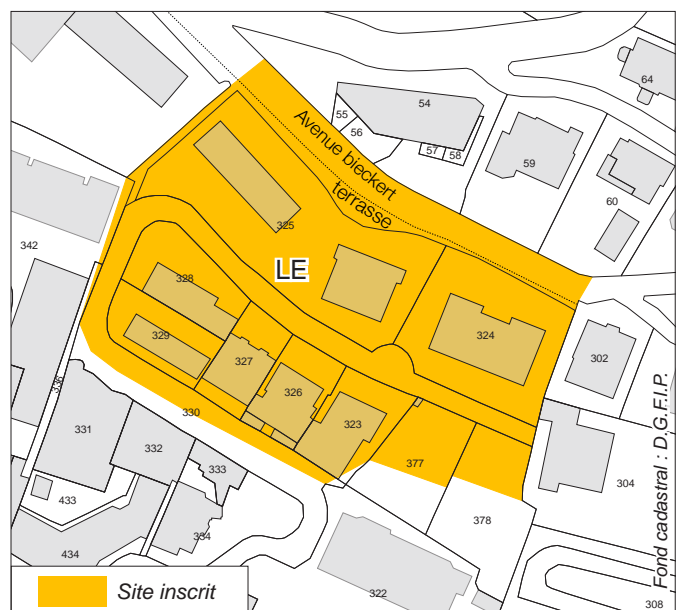
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 8 août 1945

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes, l'ensemble formé à Nice par la terrasse de l'avenue Bieckert et ses abords. Parcelles cadastrales visées : 369, 370 section A2.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section LE parcelles n°323p,324, 325,326, 327, 328, 329, 330p,336p, 342p, 377p, 378p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel